

LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE ASSUREUR CONSEIL

EDITO



Le marché d'assurances a connu ces dernières années suite à la libéralisation du tarif de l'assurance automobile une baisse des prix, une amélioration des garanties et le développement des prestations d'assistance. Que du bénéfice pour le client, l'assuré !!!

La question est : quelle assurance choisir ?

A mon sens, après les critères de prix et de l'étendue des garanties et sachant que l'assurance est une prestation de service que l'on doit recevoir en cas de malchance, deux critères majeurs s'imposent :

Le premier est le choix de son assureur conseil qui saura vous conseiller et vous assister pour la sauvegarde de vos intérêts.

Le deuxième critère est le choix d'un assureur solvable qui pourra vous servir dans les meilleurs délais votre indemnisation totale.

Conscient des attentes et besoins des clients, notre cabinet ARZ Assureur Conseil représentant de la RMAWATANYA 1^{er} assureur au Maroc a pour ambition de vous offrir plus que des produits d'assurances. Votre sécurité et votre bien être.

Chaque collaborateur est conscient que la satisfaction de nos clients garantit son succès et le succès de notre entreprise.

Ce souci permanent de performance repose sur une vision claire et le respect de nos valeurs :

ENGAGEMENT

PROFESSIONNALISME

CRÉATIVITÉ

ESPRIT D'ÉQUIPE

Abdelouahed JAMBARI
Directeur Général

ASSURANCES Habitation

L'assurance multirisque habitation est une assurance qui vous offre une couverture globale des risques d'habitation. Elle est destinée à tout occupant propriétaire, propriétaire bailleur ou locataire d'un appartement, d'une villa ou d'une maison individuelle à usage exclusif d'habitation.

La multirisque habitation vous offre une protection de votre logement et de son contenu (meubles, électroménager, bijoux,...) contre les risques :

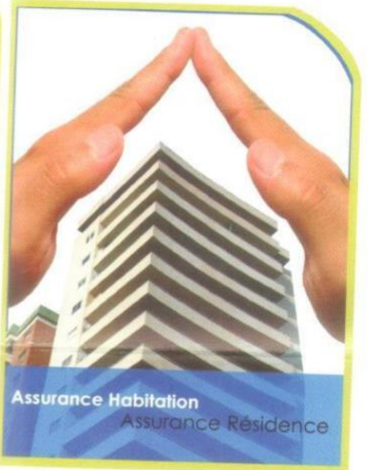
- incendie explosion
- dégâts des eaux
- vol ou tentative de vol
- bris de glaces ou de miroirs fixes

Elle s'étend également à la couverture de vos responsabilités :

- Vis à vis du propriétaire
- Vis à vis des voisins et des tiers
- En tant que chef de famille suite à des dommages matériels ou corporels causés à autrui par vous même, les membres de votre famille ou vos animaux domestiques
- En cas d'accidents du travail survenu à votre personnel de maison.

La multirisque habitation **RYAD** vous est offerte à partir de **300,00** dh par an. Vous fixez vous-même la valeur du contenu de votre maison que vous voulez assurer. Aucune pénalité n'est appliquée en cas de sous assurance contrairement à d'autres produits d'assurances.

La multirisque immeuble « **LA RESIDENCE** » a été conçu pour offrir principalement au syndic de l'immeuble ou résidence une protection contre les dommages causés aux parties communes de l'immeuble, de la responsabilité du syndic vis-à-vis des tiers et contre les accidents du travail du personnel employé. D'autres garanties en option peuvent être assurées telle que : dégâts des eaux, bris de glaces, incendie des véhicules dans le parking....



Assurance Habitation
Assurance Résidence

Recevez la fiche d'évaluation de votre capital mobilier en envoyant un mail à l'adresse

arz@arzassurances.com

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE AMO

L'assurance maladie obligatoire AMO a été créée par la loi 65-00. Ce système obligatoire n'offre pas de couverture totale. Seules les pathologies lourdes au nombre de 41 sont prises en charge pour les affiliés, aussi bien en matière d'hospitalisation que de frais de pharmacie. L'AMO couvre aussi les soins et le suivi des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ainsi que le suivi de la grossesse. Par contre, elle ne couvre pas les soins ambulatoires, les soins dentaires et les soins préventifs.

L'AMO offre deux avantages de taille : la prise en charge des maladies antérieures à la date d'adhésion et la prise en charge sans plafond de remboursement pour les maladies graves. Toutefois le remboursement se fait à hauteur de 70% du tarif de référence de base défini par l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (le taux est de 90% si les soins se font dans un hôpital public).

Aussi, le besoin en couverture complémentaire s'est naturellement exprimé chez nombre d'entreprises des secteurs privés et publics, conduisant la RMAWATANYA, 1^{er} assureur marocain à concevoir et proposer une offre regroupant plusieurs options. Chaque entreprise peut choisir l'option de couverture complémentaire souhaitée en fonction de ses besoins et de ses contraintes budgétaires. Chaque option est définie par :

- Le taux de remboursement : entre 70% et 90%;
- les plafonds de remboursement par prestation et global;
- Limitation aux prestations prises en charge par l'AMO;
- Extension aux prestations non prises en charge par l'AMO.

Nous offrons gratuitement nos services de conseil et d'accompagnement à toute entreprise souhaitant la mise en place de couverture complémentaire à l'AMO.

TÉMOIGNAGES

M. Noureddine ZAKI

Habitant au rez de chaussé d'un immeuble, j'ai été victime d'une infiltration d'eau à travers le faux plafond de ma cuisine due au coude de la canalisation des eaux usées de l'immeuble.

Ceci a occasionné des dommages au faux plafond de la cour ainsi qu'à la peinture du plafond de la cuisine et de la cour. Ayant souscrit à la multirisque **habitation RYAD** pour un prix annuel de **587,00 dh**, j'ai pu bénéficier d'une indemnisation d'un montant de **2600,00 dh**. Ce montant inclut les frais de réparation des dégâts ainsi que les frais de recherche de fuite.

Mlle SABHI Naima

Gérante de PLAISANCE AISANCE

Le 30/9/2007, en roulant en compagnie de ma famille sur l'autoroute Rabat-Fes, **mon véhicule est tombé en panne**. J'ai appelé les services d'assistance de la RMAWATANYA au 022303031 qui se sont mobilisés pour le remorquage de mon véhicule et ce avec rapidité et efficacité. Mon véhicule a nécessité plusieurs jours de réparation. Grâce à l'assistance de mon **assureur conseil ARZ**, j'ai pu bénéficier gratuitement d'un **véhicule de remplacement** pendant 4 jours.